



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Directeur général de la santé

Paris, le 28 AOUT 2019

Nos réf. : D-19-022084

Vos réf. :

Monsieur le Président,

La borréliose de Lyme fait l'objet depuis quelques années d'une médiatisation importante, cristallisée sur le sujet des symptômes chroniques et entretenant l'inquiétude des patients. Une des priorités de la DGS est de mettre un terme à l'errance et aux souffrances des patients, et les actions engagées dans ce sens s'intègrent dans un plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies vectorielles à tiques, suivi par un comité de pilotage national. L'une des mesures les plus importantes de ce plan est l'élaboration d'un protocole national de diagnostic et de soins consensuel, reconnu à la fois par les professionnels et par les patients.

Or, deux versions des recommandations de prise en charge des maladies vectorielles à tiques coexistent actuellement, celle de la Haute autorité de santé, publiée en juin 2018 et non endossée par les sociétés savantes, et celle des sociétés savantes elles-mêmes, publiée en juin 2019. Même si les textes sont peu différents, cette situation conduit à deux écueils majeurs. D'une part les médecins ne savent pas sur quel document appuyer leur pratique, ce qui peut conduire à des situations complexes face à certains malades, d'autre part des praticiens peu scrupuleux peuvent considérer qu'il n'y a pas de consensus et se laisser entraîner à des prescriptions dangereuses pour leurs patients.

La Haute autorité de santé réunira dans quelques semaines les représentants des principales sociétés savantes et des associations de patients pour un travail d'actualisation de ses recommandations de 2018. J'ai particulièrement à cœur que les travaux aboutissent à des recommandations nationales actualisées, consensuelles et uniques, pour le bénéfice des patients comme celui des praticiens. Convaincu que cette priorité est aussi la vôtre, je sais pouvoir compter sur votre appui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Jérôme SALOMON

Jérôme SALOMON

Monsieur le Dr Patrick BOUET
Président
Conseil national de l'Ordre des médecins
4 rue Léon Jost
75855 PARIS CEDEX 17